

# LE PROGRÈS DU SAGUENAY

Edition-Prop.: La Cie d'Imprimerie GUAY-GODBOUT.

Rédacteur : J.-D. GUAY

**PRIX DE L'ABONNEMENT**  
Un an..... \$1.00  
Six mois..... 0.50  
Pas d'abonnement pour moins de six mois.

CHICOUTIMI, 25 AOUT 1898

## L'EXPOSITION

### PLUSIEURS MINISTRES SERONT PRÉSENTS

Nous ne sommes qu'au 25 août et quoique l'Exposition ne soit annoncée que pour le 6 septembre, tout est prêt déjà et on met la dernière main aux alentours. Réellement, le président de la Société, M. Wm Tremblay, et le gérant général, M. L.-J. Savard, méritent les plus grands éloges pour l'étonnante rapidité apportée dans l'érection des bâtisses et clôtures. On a fait aux approches des terrains et surtout à la rue Montcalm quelques améliorations bien nécessaires.

L'aqueduc sera installé là pour le 1er septembre, de sorte que les exposants d'animaux n'auront pas à pourvoir à l'abreuvement. Il y aura sur le terrain même un abreuvoir public.

Un grand nombre d'entrées sont déjà faites. On remarque que dans toutes les classes, il y aura des produits d'exposés et les organisateurs en sont heureux.

L'exposition des chevaux et du bétail devront être remarquables. On constata déjà qu'il faudra au-dessus de 200 stalles pour les animaux.

Les organisateurs ont pris ces jours derniers deux décisions importantes.

Les grains en gerbes, dans toutes les classes, seront admis à un concours spécial et des prix seront accordés aux exposants.

En outre, un espace dans le Palais de l'Industrie sera réservé pour les fleurs. Les dames sont invitées à exposer leurs plus beaux bouquets et des récompenses seront distribuées aux plus méritantes.

L'hon. M. Dechesne, commissaire de l'agriculture, a accepté l'invitation de présider l'ouverture officielle de l'exposition. Il sera accompagné de l'hon. M. Duffy et tous deux adresseront la parole en réponse à l'adresse qui leur sera présentée.

Il est possible aussi que l'hon. Premier-Ministre, l'hon. M. Marchand, accompagne ses deux collègues.

L'exposition ouvrira mardi le 6 septembre et se terminera jeudi soir.

On nous annonce, à cette occasion, la visite d'un grand nombre d'étrangers.

## La conférence Internationale

C'est mardi qu'a eu lieu à Québec, dans la grande salle du

Conseil Législatif, l'ouverture de la Conférence Internationale, annoncée depuis quelques temps et où se discuteront les questions les plus intéressantes concernant les relations commerciales entre l'Angleterre, les Etats-Unis, Terre-Neuve et le Canada. C'est un événement d'une très grande importance.

Voici quels sont les noms des représentants des différents pays : ANGLETERRE : Lord Herschell, Ex-Lord chancelier d'Angleterre.

ETATS-UNIS : Hon. J.-W. Foster, Hon. Nelson Drigley, Hon. John A. Kasson, Hon. sénateur Fairbanks, Hon. Georges Gray, M. P. Jefferson Coolidge.

TERRENEUVE : Hon. Sir James-S. Winter.

CANADA : Sir Wilfrid Laurier, Sir Richard Cartwright, Sir L.-H. Davis, M. John Charlton.

Tous ces distingués représentants sont au Château Frontenac, accompagnés de leurs familles, secrétaires, pages, laquais, etc.

Voici maintenant les sujets sur lesquels on ne s'est jamais bien entendu et qui seront discutés :

La réciprocité commerciale ; Les privilèges du commerce en transit ;

Les pêcheries de l'Atlantique ; Les pêcheries de Behring ; Les frontières de l'Alaska et la question du travail des aubains.

## VERITABLE DESASTRE

40 CULTIVATEURS PERDENT LEUR RECOLTE ENTIERE

DOMMAGES CONSIDÉRABLES

Nous apprenions juste à temps pour en faire mention sur notre dernier numéro, la nouvelle du désastre qui vient de fondre sur une quarantaine de cultivateurs de notre région.

C'est mercredi de la semaine dernière que ce que nous allons raconter est arrivé.

Pendant toute la journée nous avons eu des averses fréquentes. La température était agréable sans être chaude. De temps en temps, on entendait le roulement du tonnerre à distance. Sur le midi, tout à coup, sans guère d'apparence pour l'annoncer, une éclair et un violent coup de tonnerre, comme on en entend rarement, ont effrayé tout le monde. L'éclair avait frappé le cap Ste-Anne à quelques arpents de la Croix commémorative du feu de 1870, fracassant quelques arbres et fendant le rocher.

Le réseau téléphonique a été endommagé en plusieurs endroits, l'orage électrique n'ayant pas été prévu par les abonnés.

Immédiatement après ce coup de tonnerre, un vent violent s'est élevé et on suppose que c'est à ce moment que la grêle,

cause des dommages dont nous parlons, est tombée.

Fort heureusement, l'orage de grêle n'a passé que sur une largeur de 3/4 de mille environ. C'est à la Dalle, chez M. Alexandre Savard, que l'on trouve dans notre comté les premières traces du désastre. Le cyclone a suivi une ligne droite depuis la Dalle jusqu'en bas de St Fulgence ou on perd ses traces avec les dernières terres du rang des Renards.

Sur un parcours d'environ 22 milles, la grêle a tout détruit sur son passage ; grains, légumes, prairies, clôtures, volailles, etc. Les endroits dévastés sont la Dalle, à un demi mille de la Grande Décharge, les premiers établissements de la rivière Shipshaw, les sixième rang de Ste Anne, le rang des Morissette et le rang des Renards. Nous ne savons pas encore si des dommages ont été causés à la récolte au lac St-Jean et dans le comté de Saguenay.

Jamais encore l'on n'a vu grêle aussi grosse. Tous s'accordent à dire que les grêlons étaient de la grosseur d'une tête de pipe et de différentes formes, les uns coniques, d'autres octogones, d'autres carrés. Il en est tombé trois pouces d'épaisseur. En bien des endroits, cette grêle n'a été complètement fondue que le lendemain midi.

Il n'y a plus aucune trace de grain où la grêle a tombé. La récolte a été écrasée et même en certains endroits le foin fauché et le grain ont été en partie enfoncés en terre par la grêle, poussée avec une grande violence. La frayeur a été grande partout où le cyclone a passé. Les animaux ont été blessés par les grêlons, quelques veaux ont été tués, tous les poulets et volailles sont restés sur place, privés de vie. Les femmes, les enfants ont eu grande peine à se sauver et il est encore étonnant et heureux que nous n'ayons aucune perte de vie à enregistrer.

Les dommages sont heureusement restreint à un petit nombre de cultivateurs, une cinquantaine tout au plus. Mais il n'en est pas moins vrai que ceux-ci ont fait une perte ruineuse, irréparable. Ces braves gens sont privés de leur récolte sur laquelle ils comptaient pour nourrir leurs animaux et vivre. Ils n'ont rien, pas un seul minot de grain, pas une seule botte de paille. Ils ont sur les bras leurs troupeaux d'animaux et ils voient venir l'hiver avec la plus grande inquiétude.

Dans les circonstances, nous croyons que le gouvernement local devrait faire ce qu'il fait ailleurs en pareil cas, venir au secours de ces braves gens de cultivateurs, leur accorder une indemnité. La récolte est abondante partout cette année, les affaires sont bonnes, voici

quelques cultivateurs éprouvés par une calamité dont ils sont les seuls à souffrir.

Que l'on vienne à leur secours et l'action du gouvernement sera approuvée dans toute la province.

## UNE BELLE EXCURSION

Les forestiers Canadiens sont à organiser, comme nous en disions un mot la semaine dernière, la plus belle excursion qui nous ait été offerte.

L'excursion aura lieu par le vapeur *Carolina* le 14 septembre prochain. Le prix de passage est réduit à \$3.00 aller et retour, première classe et ceux qui désireront se rendre à Montréal pourront obtenir leur billet moyennant \$5.00 de Chicoutimi à Montréal, aller et retour, première classe. Jamais encore taux aussi réduits n'ont été offerts aux Chicoutimiens pour visiter du coup la capitale et la métropole provinciales.

Le jour de l'arrivée à Québec aura lieu le dévoilement de la statue de Champlain ; les fêtes à cette occasion seront superbes et tous les excursionnistes auront l'avantage d'y assister.

Le 15, le 16, le 17, le 18 et le 19 sont aussi les principaux jours de l'Exposition de Québec.

Les billets seront en vente dans quelques jours et seront à \$3.00 pour Québec et \$5.00 pour Montréal jusqu'au 5 septembre. Après cette date, il faudra payer \$3.50 pour Québec et \$6.00 pour Montréal.

Les billets seront bons pour huit jours.

## QUAIAGE

On sait que le gouvernement fédéral exige des droits pour tout vapeur ou voilier qui utilise ses quais ou jetées, ou pour le débarquement ou l'embarquement d'effets quelconques sur ces quais.

Ceci donne lieu à bien des difficultés et l'une des causes de ces difficultés, c'est que personne ne connaît les règlements et la loi concernant la régie de ces quais et jetées.

Nous croyons dans l'intérêt public de publier ces règlements pour cette semaine et nous les ferons suivre la semaine prochaine du tarif imposé par le gouvernement et auquel tout le monde est tenu de se soumettre.

C'est à M. Ths-E. Saucier, le gardien du quai, que nous devons l'avantage de pouvoir publier ces règlements.

Règlements pour la gestion des brise-lames, jetées et quais en Canada, appartenant au gouvernement fédéral, et tarif des péages et droits à percevoir sur les navires qui en feront usage et sur les mar-

chandises qui y seront déposées.

Art. 1. Nul wagon ou autre véhicule ne passera sur un quai, brise-lames ou jetée à moins qu'il ne soit employé au chargement ou au déchargement des navires, ou à charroyer du lest.

Art. 2. Nul ne passera à cheval ou en voiture à une allure plus accélérée que le pas, sur aucun des brise-lames, jetées ou quais.

Art. 3. Nuls bois de service, lattes ou autres matériaux ne seront empilés sur ou près les poteaux d'amarrage de manière à empêcher un navire de s'y amarrer.

Art. 4. Les patrons de navires et autres personnes en charge des navires ou radeaux feront un rapport fidèle du chargement, quant à la quantité et à la description, au gardien de quai, à son bureau; et tout patron ou personne en charge d'un navire ou d'un radeau qui négligera de faire ce rapport et d'acquitter les droits et péages (sauf sur autorisation du gardien de quai), encourra la saisie et détention du navire ou radeau dont il a charge, ou dont il est le patron, alors ou en tout temps ensuite, jusqu'à ce que ces droits et péages aient été acquittés; et le patron, propriétaire ou la personne en charge encourra aussi l'amende prescrite par la loi.

Art. 5. Tout patron ou personne en charge d'un navire ou d'un radeau qui fera un rapport faux du chargement sera passible d'une amende de vingt piastres, avec ou sans emprisonnement, pour chaque faux rapport, et le navire ou radeau pourra être détenu, alors ou en tout temps ensuite, jusqu'à ce que cette amende soit payée; et si un patron ou une personne en charge d'un navire néglige de faire rapport de son chargement, le navire et son propriétaire seront passibles des droits sur le chargement en tout temps ensuite, et le patron sera passible d'une amende de vingt piastres pour chaque infraction. Le patron ou la personne en charge d'un navire fera rapport, et acquittera les droits au bureau du gardien de quai.

Art. 6. Nul n'enlèvera aucun effet, article, marchandise ou matériaux d'aucune espèce, d'un quai, brise-lames ou jetée, tant que les droits et péages n'auront pas été acquittés, sans la permission du gardien de quai.

Art. 7. Tous les effets, articles, marchandises, ou matériaux de toutes sortes qui auront été déposés, empilés ou placés sur un brise-lames, quai ou jetée pour être expédiés, seront passibles des droits exprimés dans le tarif ci-annexé, qu'ils soient ensuite expédiés ou non; ils seront également assujétis à tous les règlements relatifs à leur enlèvement, au paiement du loyer du terrain et à leur vente; et le fait qu'une partie quelconque de ces articles a été déposée, empilée ou placée sur aucune partie de la propriété du havre, sera une preuve présomptive que le propriétaire avait l'intention de les expédier, et le dit bois de service, bois de construction, sel et autres articles seront en conséquence assujétis à tous les

droits ordinaires, bien qu'ils soient plus tard enlevés au moyen d'attelages ou autrement.

Art. 8. Tous les droits et péages seront dus et payables immédiatement sur les effets, articles, marchandises ou autres matériaux déposés, empilés ou placés sur tout brise-lames, quai ou jetée.

Art. 9. Nuls effets, articles, marchandises ou matériaux quelconques ne seront débarqués ou déposés sur aucun brise-lames, quai ou jetée sans la permission du gardien de quai, et alors seulement sur telle partie du terrain du quai, brise-lames, ou jetée qui sera désignée à cet effet, et ils seront ainsi débarqués et placés selon que le gardien de quai prescrira; et les effets, articles, marchandises ou matériaux débarqués ou placés sur aucun brise-lames, quai ou jetée seront embarqués ou enlevés dans les quarante-huit heures, à défaut de quoi les dits effets, articles, marchandises ou matériaux pourront en être enlevés par les ordres du gardien de quai, et les frais de ce déplacement constitueront un gage sur les effets ainsi enlevés; il sera aussi payé un loyer de pas plus d'une piastre par quarante-huit heures ensuite pour chaque espace de douze pieds carrés ainsi occupé sur tout brise-lames, quai ou jetée. Si le propriétaire de ces effets, articles, marchandises ou matériaux, ou son agent, refuse ou néglige de les charger à bord ou de les enlever du brise-lames, quai ou jetée après l'expiration de vingt-huit jours à compter de celui où ils auront été déposés, l'on pourra prendre les procédures prescrites par la loi en pareils cas, et les dits effets, articles, marchandises ou autres matériaux pourront être vendus pour le recouvrement des sommes dues et des frais.

Art. 10. Nul abattoir, étal à poisson ou autre construction ne sera élevé sur aucun brise-lames, jetée ou quai sans l'autorisation du ministre de la Marine et des Pêcheries; et toute construction de ce genre paiera un loyer pour le terrain occupé, lequel sera fixé par le dit ministre, — le bail devant pourvoir à l'enlèvement de la construction sur l'ordre du dit ministre.

Art. 11. Nuls effets, articles, marchandises ou autres matériaux ne seront débarqués, dans ou sur ces abattoirs, étaux à poisson ou autres constructions, ou n'en seront embarqués à bord d'un navire, sans la permission du gardien de quai; et tous les effets, articles, marchandises ou matériaux débarqués dans ou sur ces constructions, ou embarqués à bord d'un navire directement de ces constructions, seront passibles du paiement des droits et péages tout comme s'ils avaient été déposés sur toute autre partie du brise-lames, jetée ou quai.

Art. 12. Les navires n'auront droit d'occuper aucune place particulière le long d'un quai, bien qu'ils aient pu y être amenés et amarrés, à moins que permission n'ait été préalablement obtenue du gardien de quai, et il devront toujours être déplacés lorsqu'il l'exigera; et en cas de refus ou de négligence de le faire, il pourra les déplacer aux frais et risques des propriétaires.

(Suite à la 8e page)



COMMENÇANT LUNDI, le 20 juin 1898 les trains voyageront comme suit :

DÉPART DE CHICOUTIMI  
POUR ROBERVAL ET QUEBEC  
5.30 A. M.—Pour Roberval, les jours que le bateau à vapeur de la Cie. du Richelieu arrive à Chicoutimi.  
12.40 P. M.—Pour Roberval et Québec tous les jours excepté le Dimanche.  
1.15 P. M.—Pour Roberval et Québec le Dimanche seulement.

DÉPART DE ROBERVAL  
2.00 P. M.—Pour Québec tous les jours excepté le Samedi et le Dimanche.  
3.10 P. M.—Pour Chicoutimi tous les jours excepté le Dimanche.  
7.30 P. M.—Pour Chicoutimi, les jours que le bateau à vapeur de la Cie. du Richelieu part de Québec.

DÉPART DE QUÉBEC  
POUR ROBERVAL ET CHICOUTIMI  
8.40 A. M.—Pour Roberval et Chicoutimi, tous les jours excepté le Dimanche.

25 MINUTES au lac Edouard pour prendre le lunch.  
Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures p. m.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean à des prix nominaux.

Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles, et une quantité limitée de leurs effets de ménage GRATIS.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries.  
Pour renseignements au sujet des prix pour les passagers et pour le fret, s'adresser aux bureaux de la Compagnie au Terminus, rue St-André à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret.  
J.-G. SCOTT,  
Secrétaire et Gérant.

Québec, 11 juin 1898.

"The Oil That Lubricates Most"  
VACUUM OIL CO  
Bureau principal et manufacture, Rochester N.-Y.

Succursales dans toutes principales villes du monde.  
SPECIALITES

HUILES POUR CUIR  
HUILES AMACHINES,  
HUILES PAMOUR DYOS,  
HUILES POUR CENTRIFUGES,  
HUILES POUR FAUCHEUSES  
ET MOISSONNEUSES

Vendues par tous les principaux marchands dans les Comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean.

ADRESSES  
VACUUM OIL CO ALEX. FRASE

St-Paul St.  
Montréal

Agent  
Hotel Blanchard  
Québec

Agents généraux pour le district de Chicoutimi, M.M. Côté Boivin & Cie.  
lan, 1 mai 96.

IMPORTATIONS  
DIRECTES  
—DE—

MONTRES,  
HORLOGES FRANÇAISES,

BIJOUTERIES EN OR,  
ARTICLES DE FANTAISIES

EVANTAILS,  
ENTOUCAS,  
CANNES,  
FOUETS,

ON ACHETE LES PERLES  
D'EAU DOUCE

G. SEIFERT

Cartes d'affaires

ARCHITECTE

JOS.-P. OUVRELET

ARCHITECTE et Evalueur, No 26 Rue Saint-Jean, en face de la Caisse d'économie N.-D., Québec.

AVOCATS

L.-G. BELLEY, L. L. B.

AVOCAT. Bureau: Rue Racine, Chicoutimi. Suit toujours le terme d'Hébertville.

L. ALAIN, L. L. B.

AVOCAT. Bureau: en face du Bureau de Poste, rue Racine, Chicoutimi

NOTAIRE

DAVID MALTAIS, N. P.

NOTAIRE. Actes de vente transports protêts, obligations, etc. Bureau Ancienne bâtisse de la Banque Nationale.

MEDECINS

L.-E. BEAUCHAMP

MEDECIN. Consultation de 9 hrs a. m à 4 hrs p. m. Rue Racine, Chicoutimi

CHARRONS

LOUIS BOUCHARD

CHARRON, Chicoutimi. Spécialité: Voitures de toutes sortes.

PIERRE BOUCHARD

CHARRON, Rue Ste-Anne, Chicoutimi Voiture de toutes les espèces et à bon marche. Conditions avantageuses.

VETERINAIRE

T.-R. DUCHESNE

MEDECIN VETERINAIRE. Rue Racine Chicoutimi. Spécialité: Maladie des voies respiratoires.

Vous voulez les Meilleurs  
et ceux à meilleur marché

THE ONLY PERFECT FENCE

BEST STEEL GALVANIZED WIRE WOVEN WIRE FENCING



Twisted Wire Rope Selvage.

All widths and sizes. Sold by all dealers in this line.

Information free. Write

The ONTARIO WIRE FENCING CO.,

Pictou, Ontario, or to

The B. Greening Wire Co., Jas. Cooper,

Hamilton, Montreal.

No rigid twist. Wire galvanised before weaving.

Perfectly adjusted for extremes of cold and heat.

A complete barrier against all animals. No trouble to erect.

Les clôtures de McMULLEN et les netto

combinent ces deux qualités. Personne d'autre ne fait de ces clôtures spéciales à aussi bon marché.

Toutes les autres variétés a bon marché.

Les clôtures en fil barbelé de McMullen sont les seules en bon fil de fer vendues en Canada. Elles ne sont pas surpassées pour les poubailleurs, les treillis et les clôtures pour le jeu de "Lawn Tennis"

Demandez à votre marchand de fer pour les articles de McMULLEN. Si vous ne pouvez acheter de lui, écrivez aux Manufacturiers à Pictou Ont., ou à La "B. Greening Wire Co." Limitée, Hamilton et Montréal.

AGENTS GENERAUX

JAMES COOPER

MONTREAL

Agent général pour les clôtures de chemin de fer.

30 juin 98.

Art. 13. Les navires en déchargement auront toujours présence sur les navires en chargement.

Art. 14. Le bois de service ou les marchandises de toute espèce débarqués par-dessus bord, pour être mis en radeaux, ne paieront que la moitié des droits, mais ils paieront la totalité des droits s'ils sont débarqués sur des allèges, chalans ou autres embarcations.

Art. 15. Les effets ou marchandises transbordés d'un navire à un autre paieront la moitié des droits prescrits pour ceux qui sont débarqués sur le quai ou jetée, et ces droits seront toujours payés par le navire du dedans.

Art. 16. Tous les effets, articles, marchandises ou matériaux de toute espèce chargés du quai ou jetée paieront les mêmes droits que pour leur débarquement, sauf dans le cas des effets, articles, marchandises ou matériaux débarqués et rechargés immédiatement, qui ne paieront qu'un seul droit.

Art. 17. Nul n'entravera le gardien de quai dans l'accomplissement de ses devoirs.

Art. 18. Les droits et péages spécifiés dans le tarif ci-joint seront et sont par le présent imposés, et le gardien de quai est autorisé à les percevoir et exiger sur les navires et articles énumérés dans la dite annexe, qui feront usage d'aucun des brise-lames, jetées ou quais appartenant au Canada; sauf les effets et marchandises appartenant au gouvernement du Canada, qui sont et seront exempts de tous péages.

Art. 19. Les droits et péages exigibles sur ces navires ou effets, articles, marchandises ou autres matériaux débarqués, empilés ou déposés sur aucun brise-lames, jetée ou quai, sont par le présent imposés sur leur propriétaire et pourront être perçus et recouverts de lui.

Art. 20. Il ne sera permis de déposer sur aucun brise-lames, jetée ou quai aucun déchet, sable, gravier ou autre espèce de lest sans la permission et l'inspection du gardien de quai; et nulles saletés, balayures de cale ou autres choses quelconques ne pourront, sous aucun prétexte, être jetées dans le bassin. Toute houille, pierre à chaux ou autre chose qui, soit par négligence ou autrement, tombera dans le bassin en chargeant ou déchargeant un navire, devra en être retirée par le patron du navire, ou le gardien de quai pourra les faire retirer aux dépens du patron.

Art. 21. Les droits de quaiage seront exigibles sur tout lest mis à bord ou déchargé d'un navire au quai.

Art. 22. Tous les effets, articles, marchandises ou matériaux de toutes sortes déposés sur le quai seront aux risques de leurs propriétaires.

Art. 23. L'amende pour infraction à la loi ou aux règlements passés sous son autorité, n'excèdera pas cent piastres, et la punition par l'emprisonnement n'excèdera pas trente jours.

Art. 24. Les bestiaux ne pourront rester sur aucun brise-lames, jetée ou quai après que le gardien de quai aura ordonné de les en faire partir, sous peine d'une amende de vingt centins par tête.

Art. 25. Des arrangements spéciaux devront être faits avec le gardien de quai pour les navires qui resteront au quai durant l'hiver.

Art. 26. Les navires mouillés avec leurs amarres attachées, pour se mettre à l'abri de ce port, paieront 1/2 ct. par tonneau de registre, par jour ou fraction de jour de 24 heures.

Art. 27. Les effets ne devront pas rester sur le quai pendant plus de sept jours, sauf avec la permission spéciale du gardien de quai et par arrangement avec lui.

Art. 28. Le poids du tonneau mentionné sera de 2,000 livres.

Art. 29. Les péages exigibles pour les bateaux à vapeur et autres navires sont par le présent imposés sur le patron, le propriétaire ou la personne en charge, et pourront être recouverts de ces personnes; ceux qui sont exigibles pour tous autres articles sont imposés sur le propriétaire ou la personne qui en a la charge, et pourront être recouverts d'eux; et ceux qui sont exigibles pour tous articles embarqués ou débarqués d'un navire au quai, sont imposés sur le navire et sur le patron, le propriétaire ou la personne en charge, et pourront être prélevés sur le navire ou recouverts de ces personnes.

Art. 30. Aucun navire ne s'arrêtera à aucune des défenses d'un brise-lames, jetée ou quai, sans la permission du gardien de quai.

Art. 31. Sur tous effets, articles et marchandises quelconques, dont la qualité ne peut être convenablement estimée par le tarif, le gardien de quai est autorisé à prélever un quart de un pour cent sur la valeur des effets.

Art. 32. Les effets qui ne tombent pas dans aucune des catégories énumérées dans le tarif, seront taxés au même taux que les effets de la catégorie qu'ils ressemblent le plus.

Art. 33. Il sera payé pas moins de cinq centins pour chaque déclaration.

Art. 34. Tous effets débarqués sur un brise-lames, jetée ou quai dans le but d'être ré-expédiés, ne paieront qu'un seul quaiage.

Art. 37. Tous les droits exigibles de tout navire en vertu du tarif y mentionné peuvent être recouverts avec les frais du propriétaire, patron, ou personne en charge du navire, en la manière établie par le 30e article du chapitre 36 des Statuts Révisés du Canada.

Art. 38. Les droits sur aucunes marchandises payables en vertu du dit tarif sont aussi par le présent imposés sur les navires ou autres embarcations sur lesquels ces marchandises sont expédiées, ou desquels elles sont débarquées; et le paiement de ces droits pourra être recouvert, et le même recours existera en cas de non-paiement, que s'ils avaient été expressément imposés sur ces navires ou embarcations par le dit tarif.

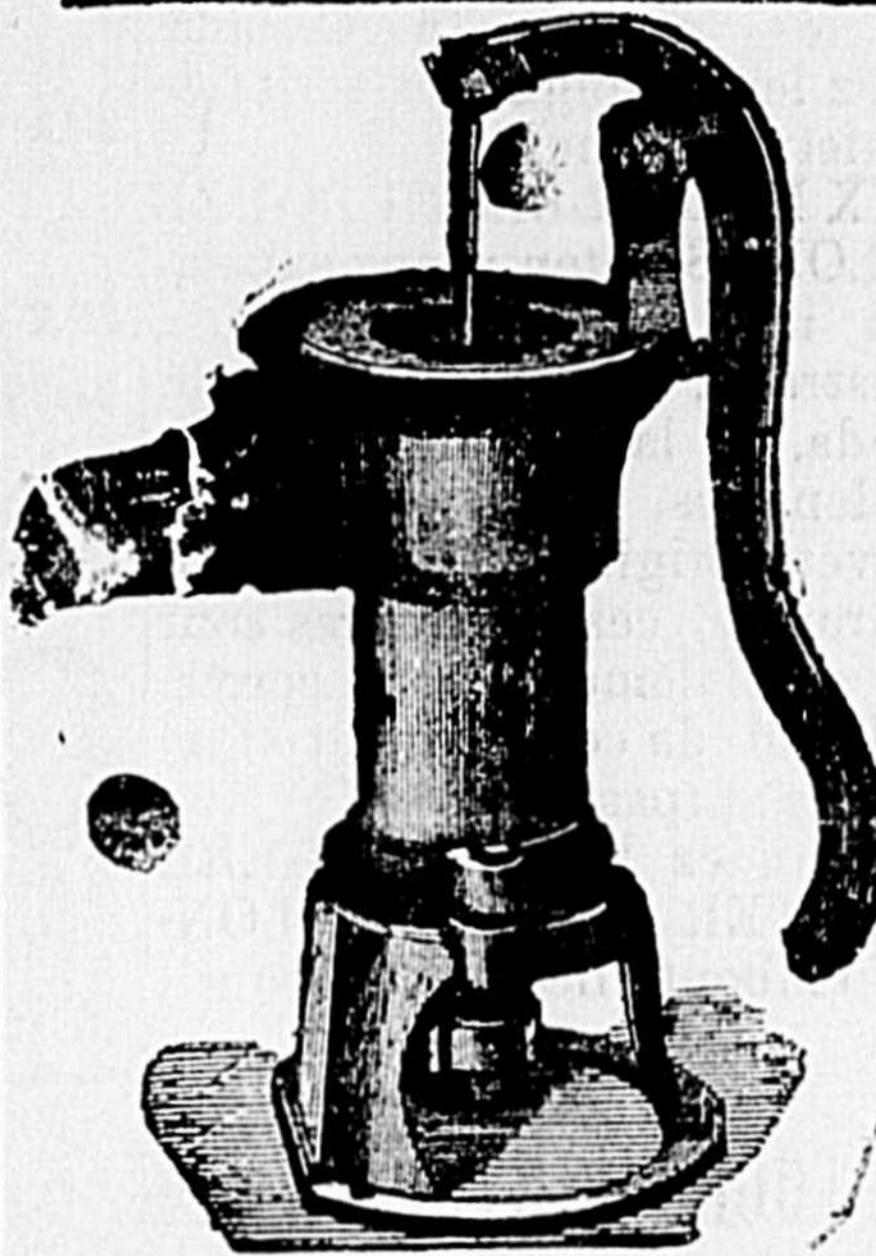
Art. 39. Les droits payables sur toutes marchandises pourront être recouverts, avec les frais, de la manière établie par le dit 30e article, du propriétaire ou consignataire, ou de la personne en charge des dites marchandises.

# J.-B. RENAUD & CIE

## NEGOCIANTS EN GROS

Farines, Grains et Provisions  
Poissons, Huiles  
Sel, etc., etc.

Exportateur de beurre et fromage  
126-140 Rue St-Paul Québec



POMPES DE TOUTES ESPECES

TUYAU DE FER ET DE PLOMB  
BASSINS EN FONTE ET  
EN FAÏENCE,  
BAINS EN ACIER ET EMAILLE  
CLOSETTES, LAVABOS ETC  
TOUT AU PLUS BAS  
PREX

EN GROS ET EN DETAIL

MECHANICS SUPPLY CO.,  
96 rue St-Pierre, QUÉBEC.

### NOUVELLES MARCHANDISES

Achetées et vendues à des prix sans précédent

LES DEPARTEMENTS des Robes, Manteaux et Chapeaux renferment les dernières modes Anglaises et Françaises. La confection dans ces départements se fait sous la surveillance de personnes de la plus haute expérience.	DEPARTEMENT DES MESSIEURS SPÉCIALITÉ Dernières nouveautés en Tweeds pour pantalons et pour complets. NOUVELLES ÉTOFFES POUR PARDESSUS ETC., ETC.	LE DEPARTEMENT DES TAPIS, PRELARTS, RIDEAUX, ETC., EST TELLEMENT CONSIDÉRABLE QU'IL EST RECONNU COMME LE PLUS IMPORTANT DE LA VILLE.
---	--	--

5 Par cent d'escompte au comptant

**Glover, Fry & Cie**  
4 et 6 rue de la Fabrique, QUÉBEC  
15 aout 98.



### COUVERTURES

— EN —  
BARDEAUX METALLIQUES,  
TOLE GALVANISEE,  
TOLE NOIRE,  
FER-BLANC ETAME, ETC., ETC.

DEMANDEZ NOS CATALOGUES.

**COTE BOIVIN & CIE**  
Chicoutimi

**LA PROHIBITION**

Il faut voter contre

On sait que c'est le 29 septembre prochain que le peuple du Canada sera appelé à déclarer "si oui ou non, il est en faveur de l'adoption d'une loi prohibant l'importation, la fabrication ou la vente des spiritueux, vins, ale, bière, cidre et toutes autres liqueurs pour servir de breuvage."

Que devons nous répondre, à cette question? Comme notre confrère du "Moniteur du Commerce" Nous sommes convaincu qu'il faut, non pas dans l'intérêt du commerce, mais pour le bien de la morale publique, enregistrer un "non" énergique contre cette proposition.

Si l'on proposait au peuple du Canada, dit avec raison notre confrère, de se prononcer en faveur de lois rigides réglementant les qualités des boissons et leur emploi; si l'on proposait une loi pour punir l'ivrognerie, plus sévère que celles qui sont aujourd'hui en vigueur, si l'on demandait une surveillance plus complète de la fabrication et du débit des liqueurs alcooliques; si l'on favorisait au moyen d'un système gradué de primes, la fabrication des bières de première qualité; si l'on voulait permettre l'importation, avec un droit nominal, des vins de table et des vins composés pour les malades, nous en serions. Mais de la prohibition à outrance nous n'en voulons pas. Les promoteurs de la prohibition ont sans doute d'excellents motifs d'enrayer le mal fait par le whiskey, motifs que nous respectons; malheureusement, leur moyen est trop radical. La propagande des sociétés de tempérance et la sévérité des règlements municipaux ou autres pour enrayer les effets de l'ivrognerie feront bonne œuvre plus sûrement qu'une loi réduisant tout un peuple au régime de l'eau froide.

En supposant même que, par hasard, les partisans de la prohibition obtiennent en faveur de leur proposition un majorité bien constatée grâce à l'insouciance de leurs adversaires, il ne s'en suivra pas que le parlement sera lié absolument par cette expression d'opinion. Le parlement n'a pas, constitutionnellement parlant, le droit de dire au commerce et aux consommateurs: "Vous ne boirez que de l'eau." Il n'a nullement le droit d'entraver la liberté personnelle du sujet anglais au point de lui dicter le genre d'aliments qu'il doit consommer.

**La santé de Léon XIII**

Un nouvelle importante recue de Rome

D'après une dépêche du Vatican, reçue à l'évêché de Montréal, le Pape n'a été indisposé qu'une journée seulement. Maintenant il est en parfaite santé.

Le 22, le pape a donné une réception. Plusieurs prélats, notables et des représentants des associations catholiques y assistaient.

Sa Sainteté paraissait en bonne santé, et bien que la réception ait duré une heure et demie, le pape n'a donné aucun signe de fatigue.

Il a reçu en cette circonstance un grand nombre de cadeaux.

**BIERE ET PORTER**

— D E —

**JOHN LABATT**

**DE LONDON, ONT.**

Le breuvage le plus salubre pour l'usage general et sans supérieur comme tonique nutritif.

Recommandé par les connaisseurs et les médecins dans toutes les parties du Canada. Voyez les témoignages écrits de chimistes éminents.

DIX MEDAILLES ET DOUZE DIPLOMES obtenus aux expositions universelles de France, d'Australie, des Etats-Unis, du Canada, de la Jamaïque, Indes Occidentales.

Saveur originale et fini' pureté garantie, ces breuvages sont faits spécialement pour convenir au climat de ce continent et ne sont pas surpassés.

Demandez la célèbre BIÈRE et PORTER LABATT de LONDON embouteillée à Chicoutimi.

— P A R —

**MM. LOUIS MARTIN & Frère**

26 mai 98.

**SELLIER**

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il aura toujours en mains harnais fin, harnais de travail, bride, cordeaux, colliers, bourrures, selettes et aussi se charge de faire toutes les réparations et sous le plus court délai et à bon marché et pour faciliter les gens, pour le paiement il prendra toutes sortes de produit de la ferme.

ALBERT A. PELLETIER, St Alexis de La Grande Baie 5 avril 1897. 1 an.

**CONFISERIE HAMEL POUR LES FETES**

Jouets de toutes sortes, depuis 5 centias jusqu'à \$5.00

CARTES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Le plus grand assortiment de bonbons de la ville

**BONBONNIERES** Pâtisseries de remier choix. ANTOINE HAMEL, 1 nov. 97. Confiseur.

— COMPAGNIES —

**D'ASSURANCES**

PUISSANTES SUR LE FEU ET LA VIE  
Liverpool London & Globe  
Royal d'Angleterre Vie Equitable  
Phoenix of London Commercial Union.

ET AUSSI—

**PIANOS, HARMONIUM LAVIGNE**

**JOS.-ED SAVARD, AGENT.**

1 sept. 98.

**Le schooner "NEVA"**

Avec

**353 TONNES**

Une

**60 TIERCES**

Cargaison

**105 BARILS**

De

**S I R O P**

BARBADES  
Première  
Récolte

**EST MAINTENANT EN DECHARGEMENT**

au quai du gouvernement a Chicoutimi.

Nous sommes maintenant prêts a recevoir les commandes des marchands pour livraison a l'arrivage.

**NOS PRIX SONT GARANTIS**

**Coté, Boivin & Co**

Chicoutimi

15 juin 98.

QUAND VOUS SEREZ DISPOSE A CONSTRUIRE UNE MAISON NEUVE

Ou améliorer l'intérieur d'une ancienne propriété, ne manquez pas de vous procurer notre Catalogue si bien illustré de

plafonds et de boisages en acier soulevé

Qui font les plus belles décorations

Vous éprouverez une agréable surprise envoyant la belle marchandise que nous fabriquons, les dessins les plus nouveaux, convenables à tous les genres de constructions.

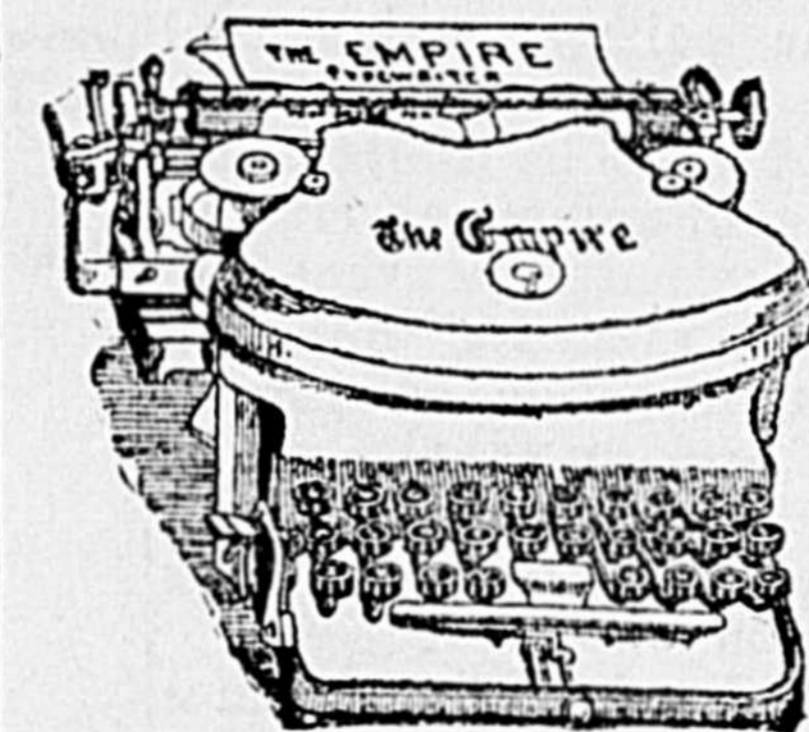
The Metalle Roofing Co. of Canada, Limited.

Représentants :

**MECHANIC' SUPPLY CO**

1 nov. 97.

96, St PETER St. QUEBEC



**Le Typewriter**

"EMPIRE"

La machine la plus moderne et la plus perfectionnée possédant les meilleures qualités et surpassant toutes les autres machines sur tous les rapports.

**Garanti**

Demandez nos circulaires

**The Williams Mfg Co. Ltd** MONTREAL, QUE.

**Guay-Godbout** AGENTS

CHICOUTIMI, QUE.

12 juillet 98.

**M. VEZINA**

PLOMBIER, FERBLANTIER, GAZIER ET COUVREUR

SPECIALITE POUR LE POSAGE D'APPAREILS DE CHAUFFAGE

A Air Chaud, A la Vapeur, Et à Eau Chaud.

APPAREILS DE PLOMBERIE - LES PLUS MODERNES ET HYGIENIQUES!

FOURNITURES ET INSTALLATION D'ECLAIRAGE A L'ELECTRICITE

ET AU GAZ ACETYLENE AVEC APPAREILS PERFECTIONNES

Votre patronage est respectueusement sollicité et mes prix sont modérés.

ATELIERS : 121 RUE DU ROI  
117, 118 à 121 RUE DU PONT ST-ROCH, QUEBEC

Téléphone 2224,

1 an 28 avril 99.

NOTES LOCALES

Personnels

M. le comte de Rouillé était au Château ces jours derniers avec quelques dames.

M. le notaire Auger, et M. Bain, de Québec, étaient ici hier.

M. Epiphane Pilote de Notre Dame du Port Mun, sur la Rivière de Lièvre, est à Chicoutimi et passera l'hiver dans sa famille.

Importantes Visites

Dimanche, M. L.-J. Demers, de l'Événement, M. Arcand, courtier, et M. R. Laroche, représentants la Société de Prêts et Placements de Québec, ont consacré quelques heures à visiter Chicoutimi, où ils ont l'intention d'étendre leurs affaires. Ils ont semblé enchantés de leur visite.

M. Demers nous écrit qu'il reviendra à Chicoutimi pour l'Exposition.

Nous avons eu hier la visite de M. J.-B. Laliberté, le président de la commission du Havre à Québec et l'un des directeurs de la Banque Nationale.

M. Laliberté a semblé enchanté de notre ville et du développement prodigieux qu'elle prend.

Comme l'hon. M. Parent, M. Laliberté a voulu voir le Bassin de Chicoutimi et en bien comprendre la position. Il partage absolument l'opinion de l'hon. Ministre des Terres de la Couronne à ce sujet et celui-ci devra être heureux d'apprendre que son action est approuvée par le Président de la Commission du Havre de Québec.

M. Hébert, de la maison Hudson, Hébert & Cie, de Montréal, était à Chicoutimi hier. Il est l'expéditeur de cette importante consignment de sirop arrivée par brigantin à l'ordre de MM. Côté, Boivin & Cie.

M. N. Lavoie, Inspecteur de la Banque Nationale, était aussi à Chicoutimi hier et est parti ce matin, pour Roberval.

Nous aurons demain la visite de l'honorable L.-E. Forget, sénateur et président de la compagnie de navigation Richelieu & Ontario.

Hier, M. Cox, de Londres, Angleterre, a fait étape à Chicoutimi.

Il est appelé à Québec en rapport avec la conférence Interprovinciale.

Ouverture des classes

La rentrée des élèves de Roberval est fixée au premier septembre pour les élèves pensionnaires et au deux pour les externes.

Au Séminaire, les classes ouvriront le 2 septembre. Les élèves devront entrer la veille.

Au Couvent du Bon-Pasteur, la rentrée des élèves est fixée au 1er septembre pour les pensionnaires et au 2 pour les externes.

Excursion

M. P.-V. Savard, M. P., ac-

compagné de quelques amis, est arrivé hier soir d'une excursion au Lac St-Jean.

Ceux qui y ont pris part étaient MM. Madore, député d'Hochelaga, aux Communes, M. Brunet, entrepreneur de Montréal, le Dr Lespérance, de Montréal, M. J.-C. Blais, M.J.-E. Savard, inspecteur d'Écoles, M.L.-P. Bilodeau, le major Tremblay et M. Geo. Audet, de Roberval.

Ces messieurs sont repartis ce matin enchantés du pays qu'ils ont visité et de la ville de Chicoutimi.

L'aqueduc

La Compagnie des Eaux augmente considérablement le nombre de ses abonnés cette année. Elle emploie actuellement une trentaine d'hommes à poser le fer dans les rues Montcalm, Price, Lorne et Cartier. Sur ces rues, soixante et onze demandes de chantepieules ont déjà été faites.

La Compagnie dépensera six à sept mille piastres pour placer l'eau dans les rues nouvelles; ce sont les dernières où on trouve encore du roc. Les actionnaires vont être appelés à verser de nouveau, mais ils le feront avec plaisir en face de l'augmentation rapide de la ville, offrant d'excellentes perspectives pour l'avenir.

Lundi soir, le tuyau principal de l'aqueduc a crevé sur la rue Price.

Malheureusement, ceux qui en ont eu connaissance n'ont pas donné avis au bureau central du téléphone et mardi matin, il a fallu arrêter l'eau pendant toute l'avant-midi.

Nous le répétons pour la dixième fois peut-être, toute personne qui s'aperçoit d'une rupture quelque part devrait en donner avis immédiatement au central du téléphone. C'est rendre service au public et en donnant cet avis, on peut éviter un désastreux incendie, toujours à craindre lorsque l'aqueduc est en mauvais état.

L'acétylène

La Cie Savoie-Guay installera un générateur à gaz acétylène chez M. J. A. Labrie, dans quelques jours

Retraite ecclésiastique

La première retraite ecclésiastique du Diocèse de Chicoutimi est commencée lundi soir et se terminera demain matin. Elle est prêchée par le Révérend Père Rondeau qui a fait à la cathédrale dimanche un sermon fort goûté.

Voici les noms des membres du clergé qui suivent les exercices de la retraite :

- MM. les abbés B.-E. Leclerc, V. G., F.-X. Belley, V. G., F. X. Delage, V. F., C.-L. Parent, F., Ambroise Fafard, V. F., J. Vallée, Hilaire Marceau, Adolphe Girard, Hubert Héroux, Ls-W. Barabé, Ls-Ed. J. Joseph Dumas, Joseph Narcisse Parent, Huard, Jean-S. Pelletier, Thomas Roberge, Médéric Tremblay, Henri Cimon, Joseph-F. Roy, Joseph Paradis, Joseph-E. Lemieux, J.-Alfred Tremblay, George Gagnon, Elzéar Delamarre, Louis Tremblay, Etienne Simard, Ernest Gauthier, Marcelin Hudon, Onésime Lavoie, Arthur Guay, Ovide Larouche,

Eugène Lapointe, Joseph Renaud Mathias Tremblay, Héraclius Lavoie, Ernest Hervieux, Joseph Perron, Narcisse Dégagné, Thomas Marcoux, Almas Larouge, Louis Boily, Richard Tremblay, Dydime Tremblay, J.-F.-R. Gauthier, Amedée Maltais, Abraham Villeneuve, L. Gaudiose Leclerc, Pierre Bouchard, Joseph Savard, Guillaume Tremblay, Amedée Gaudreault, Eugène Bédard, Alfred Labrecque, L.-H.-P. Lachance, Salmon Rossignol, Adrien Delay, Thomas Dufour, Joseph Tremblay.

Beurre et fromage

On apprendra avec plaisir que nos produits laitiers obtiennent de bien meilleurs prix sur le marché de Montréal.

Le fromage a atteint pour la première fois depuis le commencement de la saison 8 cents et se maintient à ce prix depuis vendredi matin. La demande est active et les transactions se font facilement.

Le marché au beurre est aussi très satisfaisant. On obtient actuellement 17 1/2 à 18 cents pour les marques supérieures en boîtes. Ce ne sont pas encore des prix exorbitants, mais c'est beaucoup mieux que ce que l'on a obtenu jusqu'ici.

Construction

M. Auguste Gagnon a acheté une propriété entre la résidence de M. Edouard Lepine et la pension Claveau et va se mettre immédiatement en construction.

Les Forestiers Canadiens

La Cour de Chicoutimi voit le nombre de ses membres augmenter considérablement.

A la dernière séance, il a été question d'un projet important, celui de construire un édifice assez considérable et dans lequel la Cour aurait une salle pour séances. Un des membres a offert gratuitement le terrain, situé entre le Palais de justice et la résidence de M. F.-X. Geselin. Ce serait un site superbe.

On sait déjà que l'excursion à Québec, le 14 septembre, est organisée par les Forestiers Canadiens.

Copie d'une résolution de MM. les commissaires d'écoles de Roberval

M. Georges Audet propose seconde par M. Jos. Tremblay, que l'ouverture des classes du village de Roberval soit fixée au 1er septembre prochain, et que les propriétaires du PROGRES DU SAGUENAY, du PROTECTEUR DU SAGUENAY et du LAC ST JEAN soient priés de nous faire cette annonce gratuitement, et d'ajouter que le prix d'admission est d'une piastre par mois.

Signé J. E. LIZOTTE, Ptr. Prés. CLOVIS AUDET Sec. Très.

Nous comprenons qu'il s'agit de l'école tenue par les frères Maristes, qui ont remporté, dès la première année, beaucoup de succès dans l'éducation des jeunes enfants de Roberval. On s'attend, cette année, à une augmentation considérable du nombre d'élèves.

MARIAGES

On annonce pour le 7 septembre, à Chicoutimi, le mariage

PETITES ANNONCES

PERDU—Une montre en argent accédé et une petite chaîne avec monture en or, entre chez Mme Vve Lacombe et M. Téléphore Boily. Celui qui les remettra au "Progrès du Saguenay" sera généreusement récompensé.

A VIS—Je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par tout autre personne que mon fils André Ouellet. Mme Vve Joseph Ouellet, Ste-Anne.

Chicoutimi 25 août 93.

VENDRE—Une moissonneuse "Daisy" de seconde main, en parfait ordre, pour \$30 00 à terme.

Un quatre-roues à planche, avec siège double, de seconde main. S'adresser à J.-D. QUAY.

LA Foudre—Avez-vous peur de la foudre, voulez-vous éviter de grands dommages, faites placer sur vos bâtisses les appareils contre la foudre de Villeneuve & Tremblay. 1 avril 93—6 ms.

UNE CLASSE D'AFFAIRES

AU SEMINAIRE DE CHICOUTIMI

Couronnement des études commerciales

Cette classe d'affaires inaugurée au mois de septembre 1897 a déjà donné les meilleurs résultats. On y enseigne :

Instruction religieuse. Composition dans les deux langues. Arithmétique. Algèbre. Tenue des livres. Opérations de banque. Calligraphie. Télégraphie. Dactylographie. Dessin. Architecture et Toisé.

Les élèves qui ont suivi cette classe avec de notables succès, obtiennent, après examen sérieux, le Diplôme d'études commerciales.

de notre concitoyen, M. J.-A. Vézina, gérant de la Banque Nationale, à Melle Antoinette Dubuc, sœur de M. J.-E.-A. Dubuc, directeur-gérant de la Compagnie de pulpe.

Aussi pour le 5 septembre, à Chateauguay, district de Montréal, le mariage de M. J.-L.-A. Godbout, administrateur et copropriétaire du Progrès du Saguenay, à Melle Régina Dupont

DECES

A Notre-Dame de Laterrière, à l'âge de 5 1/2 mois, Joseph-Armand, enfant bien-aimé de M. Simon Pierson.

En cette ville, lundi, est décédé à l'âge de 13 ans, Ernest, enfant bien-aimé de M. Johnny Foster, citoyen bien connu de cette ville.

Les sympathies n'ont pas manqué à la famille. Le convoi funèbre hier était très nombreux.

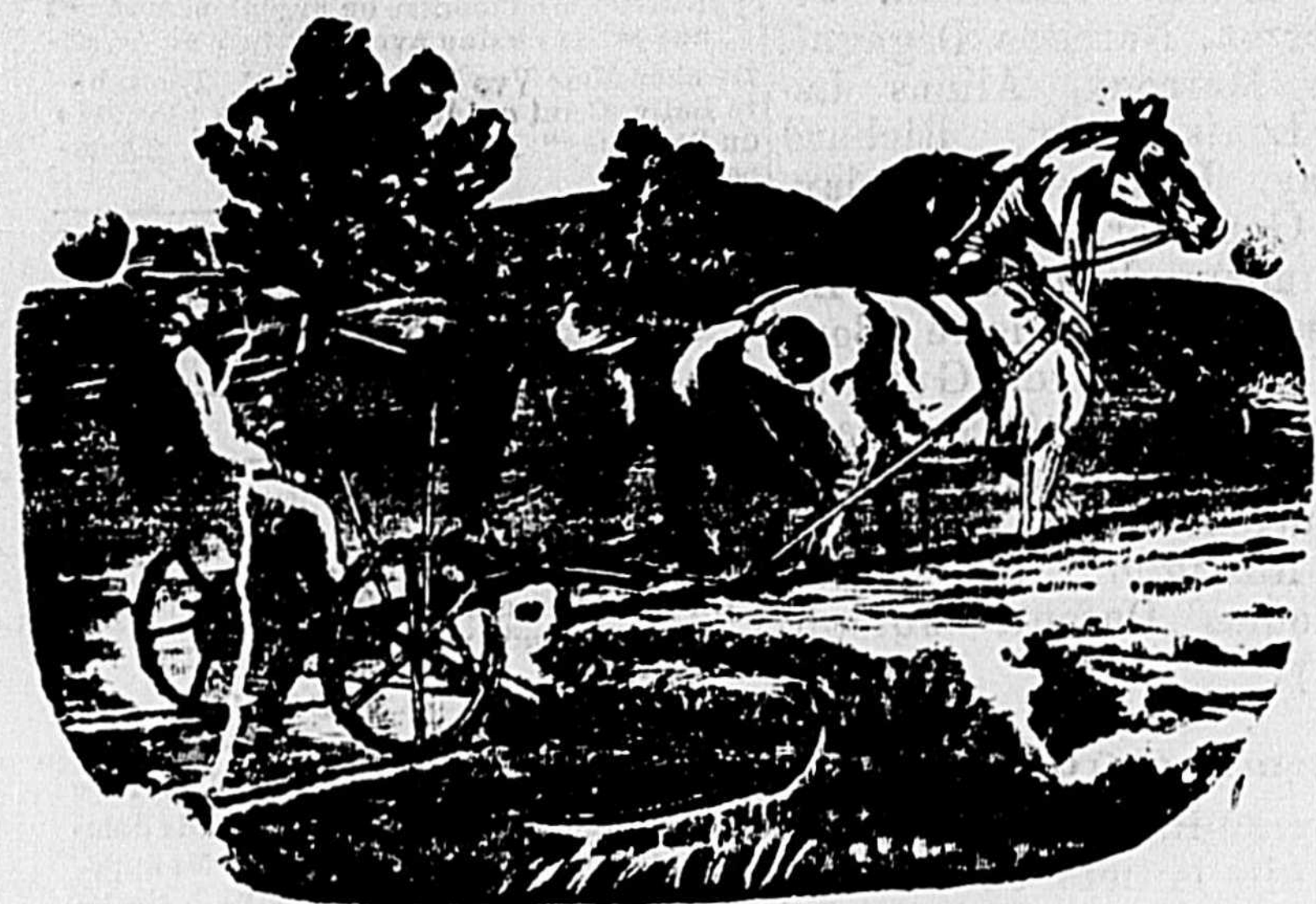
Est décédée, le 15 courant, madame veuve Pierre Brassard autrefois de Ste-Anne, maintenant de Bradon, Franklin, Etats-Unis, à l'âge de 68 ans.

Elle était la sœur de M. Robert Larouche de Chicoutimi et de M. Napoléon Larouche d'Hébertville et mère de Mme Joseph Girard de Chicoutimi et de M. Thomas Brassard, charron, de Ste-Anne.

Nous offrons à la famille éplorée nos vives sympathies.

Nous regrettons vivement d'apprendre la mort d'un vieux citoyen bien connu de Ste-Anne, M. Alexandre Murdock, père de M. A. Murdock, employé à la maison Price, et de M. Joseph Murdock, cultivateur de Ste-Anne. Le défunt était âgé de 76 ans et rien ne faisait présager une fin aussi prompte, car il jouissait d'une assez bonne santé; et quelques heures de maladie ont suffi pour l'enlever à l'affection de ses parents. La famille éplorée voudra bien croire à nos sincères sympathies.

FROST & WOOD



DE SMITH'S FALLS, ONTARIO

Engins "Champion" de six forces en montant.  
 Chaudières de plusieurs modèles et Grandeurs.  
 Banc de Scie en fonte solide pour scie de 48 pouces en montant  
 Traineaux à Scies Rondes avec sommiers en acier  
 Planeurs simples, planeurs embouveteurs et mouleurs combinés  
 Moulins à bardeau les plus améliorés  
 Toutes sortes de machine pour travailler le bois  
 Ecorceurs de bois et ligne complètes de machinerie  
 pour faire la Pulpe mécanique ou chimique.

AURSI : Une ligne complète d'instruments aratoires.  
 Semoirs Améliorés à 16 dents persés à de moins que tout autres.  
 Charrues et Herse en aciers de première qualité  
 Cercleuses pour les légumes et autres légumes  
 Haches-Pailles pour les légumes avec boitiers à rouleau et à Billes.  
 Faucheuses améliorés pour 1998  
 N'achetez pas de Lieuses sans voir la Moissonneuse-Lieuse, en acier, légères, No 2, car elle est d'un patron nouveau et travaille d'une manière parfaite.

WATEROUS ENGINE WORKS Co } W.-A. ROSS, Représentant { FROST & WOOD  
 Brandford Ont. } 78 Rue St-Paul Québec { Smith's Falls Ont

AGENTS LOCAUX

JOSEPH GAGNON Chicoutimi  
 CHAS. LESSARD, Jonquières  
 PITRE GAUTHIER, Latérière  
 CHAS BOIVIN, Ste-Anne  
 JOSEPH DORE, St-Jérôme

JOHN BOUCHARD, St Alphonse  
 LONCE GAUTHIER, Grande-Bale  
 ALFRED DORVAL, St-Prime  
 JOSEPH JUNEAU, Roberval  
 ELZ. BEDARD, Chambord

**W.-A. ROSS**

78 RUE ST-PAUL, QUEBEC  
 20 fev. 98.

MARCHANDISES SECHES

CHAUSSURES, CŒUR ROUGE, HARNAIS FINS ET DE TRAVAIL

FERRONNERIES DE TOUTES ESPECES

EPICERIES

MARINE, BLE D'INDE, SON, LARD HARENG  
 DU LABRADOR, MORUE ET ANGUILE  
 MEUBLES DE SALON ET DE CHAMBRE A COUCHER.  
 BELLES COUCHETTES POUR 3.00, MATELAS.  
 CHAISES BERCANTES POUR 1.00  
 MOULINS A COUDRE, ACHETES DIRECTEMENT A LA MANUFACTURE POUR  
 FAMILLES, TAILLEURS ET CORDONNIERS

INSTRUMENTS ARATOIRES

CHARRONS D'ACIER (12 patrons différents),  
 SEMOIRS 16 dents et 8 herse, HERSES à ressorts,  
 FAUCHEUSES simples et doubles, RATEAUX à chevaux,  
 PETITES MOISSONNEUSES simples, NOUVELLES  
 MOISSONNEUSES-LIEUSES, simples à deux chevaux,  
 PETITS MOULINS A BATTRE, simples, pouvant battre et  
 cribler durant toute une journée en se servant du même  
 cheval. PRESSE A FOIN Dederick. SCIE DE LONG  
 ET SCIE RONDE, MOULINS A BATTRE

MOULINS A SCIER LA PLANCHE

Le moulin marche avec une rapidité éclair et est garanti d'une précision parfaite.  
 peut scier 500 PIEDS DE BOIS PAR CHAQUE FORCE DE POU-  
 VOIR, c'est-à-dire qu'avec un pouvoir de 4 FORCES il sciera  
 2,000 PIEDS DE PLANCHE par jour et jusqu'à 10,000  
 PIEDS avec un pouvoir de 15 à 20 FORCES

MOULIN A MOUDRE LE GRAIN

J'aime aussi à annoncer au public que j'ai des agences pour les PIANOS depuis \$200  
 \$500, GUES pour église, MACHINES pour moulin à scie depuis 16 FORCES jusqu'à 25 de  
 maison WATEROUS

4 CARRIOLES NEUVES A BON MARCHÉ

**JOS. GAGNON**

MARCHAND RUE RACINE - CHICOUTIMI

BUREAU D'AFFAIRES

ET D'AGENCES GENERALES

Ancien magasin de M. P.-A Guay, Rue Racine, Chicoutimi  
 BUREAU ATTENANT A CELUI DE M. L.-G. BELLEY, AVOCAT

La Société de Prêts et Placements de Montréal

SUCCURSALE A CHICOUTIMI

ARGENT A PRETER SUR GARANTIES HYPOTHECAIRES  
 ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

La North British & Mercantile Ins. Co.

Capital : 69,000,000

L'Imperial Insurance Co., Fondée en 1803.

ASSURANCE SUR LA VIE

The Manufacturers Life Insurance Co.

CONTRE LES ACCIDENTS

The Travellers Insurance Co. Actif : \$16,000,000.

Toutes ces Compagnies sont les premières du monde et offrent des garanties absolues aux assurés

ED. LEMIEUX

AGENT GENERAL

HUILE DE MORUE

ET DE

LOUP-MARIN

Sel fin et gros, a flot et en magasin

Geo. Tanguay

Magasin 33 et 35, 34 36 rue St-André  
 QUAIS, rue Dalhousie St-André.

BUREAU : 48 RUE ST-PAUL

BASSE-VILLE QUÉBEC

Tabac en Feuilles

**WALKER**

Le meilleur ! Le plus économique !

Il n'y a pas d'exception, tous les acheteurs en sont satisfaits  
 Celui qui en achète une fois n'en veut plus d'autre.

Le **Tabac Walker** n'a pas de rival pour la force,  
 le goût, la saveur, etc. Il coûte au fumeur 50 p. c. meilleur marché que tout autre classe de tabac.

Nous offrons actuellement en vente la récolte de 1897.

Les meilleures marques de tabac manufacturé

CIGARS ET PIPES—Nous les offrons actuellement à  
 50% de réduction

en magasin à Chicoutimi qui tiennent notre fameux Walker,

Tessier & Petit	Chicoutimi.
J.-Is. Morin	Chicoutimi.
A.-C. Blais,	Chicoutimi.
Boily & Claveau	Chicoutimi.
Ones. Tremblay,	Ste-Anne Chicoutimi
L.-N. Tremblay	" "

ECHANTILLONS ENVOYES GRATIS SUR DEMANDE.

**DROUIN, FRERES & CIE**

EPICIER EN GROS

52 RUE ST PAUL, QUEBEC

9 juin 98.—1 an.

## LES TRUITES DU NORD

Depuis longtemps on vantait autour de moi la truite des lacs du Nord ; pendant tout un hiver, mon compagnon de pension, grand pêcheur devant l'Éternel, m'avait rabattu les oreilles de ses exploits, en prenant à témoin tout ce que Montréal compte de plus fiable dans la magistrature, le barreau et la finance qui, paraît-il, chaque été, cherchent là-bas, en taquinant la mouche, le soulagement des longues heures de rond-decuir que leur imposent leurs fonctions.

Enfin m'étant laissé convaincre, je profite d'une belle journée de mai pour éviter les horreurs d'un déménagement longtemps redouté. Dès le point du jour, lorsque les charretiers arrivent avec leurs camions tonitrueux et rebondissants dans la ruelle, lorsqu'ils envahissent le sanctum de ma pauvre propriété en jurant, blasphémant, fumant et crachant, je m'esquive à la hâte, emportant un attirail de pêche complet que m'a prêté ce brave Dominique, mon voisin, et resplendissant dans un complet clair que je me suis payé la veille dans les prix doux chez un Israélite de ma connaissance et dont je destine l'éternelle aux indigènes côtiers du lac Marguerite, mon ultime destination.

Je me suis fait soigneusement tracer mon itinéraire, et d'un pas léger j'arrive à la gare Dalhousie, où je dois prendre le train pour Ste-Agathe. Après quelques heures d'attente, pendant lesquelles je constate avec joie l'heureux effet produit par mon costume et mon air tout à fait pêcheur, je monte dans le train, et vogue la galère, nous partons pour Ste-Agathe ; trajet banal et insignifiant, compagnie idem.

Je sommeille quelque temps en songeant au terrible massacre de miroirs et de vaisselle, à l'éventrement de meubles et de paillasses qui doit se produire actuellement au sein de la famille Dubonnet, mes propriétaires, que je ne vous ai pas encore présentés. Enfin, le train s'arrête en gare de Ste-Agathe.

De la tenue, me dis-je, Brichanteau, montre à ces gens-là que tu n'es pas un *green* ! Je descendis tranquillement du wagon, en homme sûr de lui, j'allume une pipe d'un culottage absolument sportif, je charge mon matériel piscatorial sur mon épaule et dédaignant les offres empressées de voitures d'hôtel, je me dirige d'un pas élastique vers le village, avec une allure de connaisseur que n'eût pas désavoué l'arpenteur du canton.

A peine étais-je sorti du groupe qui stationne inévitablement

aux alentours des gares de chemin de fer, même les moins fréquentées, j'avise droit devant moi un gamin, évidemment natif du lieu si j'en juge par sa figure, ses mains et ses jambes brunies comme celles d'un caugeux de retour de Bytown ; sur son épaule est perchée une informe baguette de bouleau et à sa main se balance un chapelet de truites éblouissantes d'aspect, de couleur et de fraîcheur.

Mon sang ne fait qu'un tour : ce sont bien là les truites dont m'a parlé Dominique !

Est-ce calcul, est-ce hasard, le jeune naturel se laisse rejoindre sans encombre et marche quelques pas à mes côtés. Il me semble qu'il me guigne en dessous, d'un air assez railleur. J'attribue naturellement cette attitude à la sauvagerie native agrémentée de sournoiserie campagnarde et j'entre vivement en conversation :

Johnny, lui dis-je, où as-tu pris ces truites là ?

Veux pas l'dire, Pourquoi ?

Eh ben, moi j'pêche pour vivre et j'veux pas l'dire. J'veis vous vendre mon poisson, si vous voulez.

Brichanteau acheter du poisson pêché par un autre ! O simplicité campagnarde. Néanmoins pour acclimater ce petit sauvage, j'entre en négociations. Il demande net une piastre ; du coup je suis fixé sur les notions commerciales de mon jeune homme et j'agis en conséquence : je lui explique que je préfère de beaucoup prendre moi-même le poisson, que je suis venu de Montréal exprès pour pêcher des truites et j'ajoute mentalement—ainsi que pour éviter le déménagement. Enfin, je lui offre deux piastres s'il veut me conduire à l'endroit où il a fait cette pêche mirobolante. L'aspect des deux billets que je déroule devant ses yeux me semble triompher assez rapidement de ses résistances. Il empoche les papiers vivement et me donne les détails les plus circonstanciés sur l'emplacement enchanté. Bien plus, il pousse l'amabilité jusqu'à me conduire à mi-chemin pour me montrer du doigt le bosquet au pied duquel coule le ruisseau par excellence.

Enfin je m'installe la joie au cœur et en deux minutes je sors de l'eau toute frétilante une superbe truite, *a beauty*. Je me livrais à la plus douce des contemplations devant cette merveille, lorsque j'entends derrière moi un bruissement dans le fourré, un bruit de branches cassées et j'aperçois à mes côtés un indigène barbu et menaçant, un fusil à la main et un atroce mastiff sur ses talons.

—Je vous donne juste cinq minutes, me dit-il, pour déguerpir d'ici et gagner la route. La

pêche est interdite ici.

—Est-ce à vous cette terre là, lui demandai-je bien décidé à défendre ma place acquise jusqu'au bout ?

—Bien sûr, c'est à moi.

—Mais pourquoi ne laissez-vous pas pêcher ? ajoutai-je en faisant un paquet de mon attirail.

—Parce que nous louons le ruisseau à des messieurs de Montréal.

—Mais, moi aussi, je viens de Montréal, et je suis bien prêt à payer ma part.

Cette proposition sembla le faire réfléchir, et baissant le ton, et il me dit, absolument entre nous.

—Si vous me promettez de ne jamais en parler et si vous me donnez une couple de piastres, je vais vous laisser pêcher jusqu'au deuxième pont ; c'est toute la portion du ruisseau qui m'appartient.

Mais n'en parlez jamais, car j'ai loué le tout.

Je lui remis ses deux piastres et tout heureux de ma chance je me remis en mesure de profiter largement des quatre dollars que me coûtait déjà la partie. Les débuts furent assez favorables, je pris deux autres truites, puis après un long temps d'arrêt je remontai vers le pont, mais le charme était rompu et je ne pus faire aucune prise. Le temps commençait à s'assombrir, de gros nuages noirs couraient sur ma tête et je commençais à sentir quelques gouttes de pluie. C'était le moment de partir, la gare était à une bonne distance et n'y arrivai qu'à la tombée de la nuit.

Le gamin que j'avais vu le matin à la gare était encore là avec sa brochette de truites. Je les comparai aux miennes ; il est étrange comme celles-ci me me parurent alors plus petites que lorsque je les avais tirées de l'eau.

—Hé, le petiot, je te donne une piastre pour ton poisson.

—Vous n'avez donc pas été chanceux, me répondit-il.

Je pris un air fort satisfaisant de moi-même pour répliquer :

—Mais oui, j'en prenais en masse quand la pluie est venue à tomber.

Il empoigna l'argent et disparut dans la pénombre.

Le chef de gare qui nous épiait du coin de l'œil, s'approche de moi et me dit :

—Vous connaissez ce gamin-là ?

—Non, pourquoi ?

—C'est lui qui vous a indiqué l'endroit de pêche, je parie ?

—Oui.

—Je l'aurais parié ; son père est le propriétaire du ruisseau et c'est un coup monté entre eux. Il est là tous les matins avec une brochette de truites à l'arrivée du train.

Encore une illusion envolée ; ô douce simplicité des populations rurales !

Je pris le train bien maussade et j'arrivai éreinté à Montréal, où je ne retrouvai ma force que pour raconter à Dominique les mensonges les plus échevelés sur ma journée de pêche et ma capture.

Et il m'a cru, car un pêcheur croit toujours un pêcheur.

BRICHANTEAU.

## UN ELEVEUR EN CHAMBRE

«Oui, mon père, la médaille d'honneur et dix mille francs, pour une simple paire de bœufs ! Vous aviez raison, l'élevage a du bon ! C'est le commencement de la fortune, et, l'Exposition fermée, mes bêtes livrées à mon acquéreur, je viens passer un mois au pays, vous conter mes déboires, mes succès et solliciter mon pardon.»

Son pardon ! s'écria le père Brunoy en se mouchant bruyamment dans son large mouchoir à carreaux, il l'a dix fois mérité, puisqu'il a renoncé à son métier de meurt-de-faim ! Dix mille francs ! c'est pas ces barbouillages qui lui auraient jamais rapporté pareille somme. Hein ! monsieur le curé, avais-je raison de ne pas vous écouter quand vous me prêchiez de ne pas contrarier la vocation de ce garçon ? A c't'heure, si j'n'avais point parlé en père et en maître, il mangerait de la vache enragée, au lieu d'avoir deux bœufs superbes, primés au grand concours d'Paris. C'est-y pas sur le *Petit journal* ?

Oui, répondit le curé avec un sourire malin, tenez : «Médaille d'honneur : Roger Brunoy. Une paire de bœufs, no 650.»

Vous savez, pour moi c'est du blanc et du noir... Tout d'même ça m'fait plaisir d'penser qu' mon nom est écrit là ! dit le vieux en contemplant le journal avec le respect des ignorants pour l'imprimé. Ma fine, je regrette de ne point savoir lire.

D'autant plus qu'il n'y a que des éloges sur le compte de votre garçon ; on le compare à Rosa Bonheur !...

Rosa Bonheur ! marmottait le fermier en regagnant son logis, ça doit être quelque fermière qui s'occupe aussi d'élevage !

\*\*\*

Dès sa petite enfance, Roger avait montré ces dispositions au barbouillage qui annoncent les grands peintres... une fois sur cent !

Il décorait à fresque les murs de la ferme, couvrait de bonshommes les pages de ses cahiers d'écolier, tant et si bien que, de l'avis de l'instituteur et du curé, ce goût pour le dessin

étant l'indice d'une vocation réelle, le père Brunoy envoya son héritier à l'École... non des beaux-arts, mais d'agriculture, pour y oublier ces balivernes en piochant la théorie des engrais.

Malheureusement Roger ne mordit pas à ces leçons et passa là deux années, sans profit pour son instruction professionnelle, mais non sans profit pour son éducation artistique.

En effet, s'il s'intéressait médiocrement aux cours pratiques des savants professeurs de Grignon sur la culture des navets ou l'élevage des bestiaux, en revanche il connaissait à fond la structure des plantes, la nature et la conformation des animaux.

Aussi en quittant l'école, ne put-il se décider à retourner au pays, et, malgré les objurgations et les menaces de son père, lui annonça-t-il sa résolution bien arrêtée de se faire peintre.

Le vieux se fâcha tout net, lui coupa radicalement les vivres et ne voulut plus entendre parler de son rejeton, répondant aux questions des amis :

— C'est un mauvais sujet ; il a mal tourné !

Au fond, peut-être regrettait-il parfois sa dureté, surtout lorsque, attablé devant un copieux repas, il songeait que "le petit" ne devait pas souper tous les jours.

Mais il s'obstinait en se repétant :

— C'est pour son bien.....

A cette heure il s'applaudissait de sa fermeté. Grâce à elle, Roger était rentré dans la bonne voie.

Aussi comme on allait fêter son retour ! On tuerait le veau gras pour l'enfant prodigue ; comme il lui ouvrirait les bras !

Mieux que cela ! Il n'attendrait pas le jour fixé, il irait le surprendre chez lui à Paris.

Un père est un père après tout.....

En même temps il verrait cette paire de bœufs qui l'intriguait. Dix mille francs ! cela valait bien le voyage.

.... Un matin donc, le concierge de la maison qu'habitait Roger, rue des Martyrs, vit un vieux paysan à la blouse bleue, aux mains calleuses, s'arrêter indécis devant sa loge enfumée.

— Vous avez t'y un éleveur, chez vous, mon homme ? interrogea le père Brunoy

— Un éleveur, répéta le cerbère en ouvrant de grands yeux, un éleveur de quoi ?

— De bétail, pardine ! Des veaux, des moutons.....

— Ousqu'il les mettrait ? Pas dans mon escalier..... je suppose.....

— C'est ce que je me disais aussi, marmotta le fermier en se grattant l'oreille..... Regardez ce bout d'écrit, c'est-y point vot'numéro ?

— M. Roger Brunoy..... Ah ! c'est M. Brunoy que vous demandez ! Fallait donc le dire, mon bonhomme. Au cinquième, la porte à gauche.

Et, tandis que le père montait en soufflant les cent dix-neuf marches qui le séparaient de l'atelier de son fils, le concierge refermait son guichet en murmurant :

— Qu'est-ce qui chante celuilà, avec son éleveur ?

Au coup trappé à la porte, Roger, assis à son chevalet, répondit tranquillement : Entrez !

Mais, à la vue de son père, il eut un cri de surprise, et, se levant tout joyeux, vint se jeter dans les bras du vieillard, plus ému qu'il ne voulait paraître.

Les embrassades terminées, le vieux promena un regard soupçonneux autour de lui.

Partout des palettes, des pinceaux, des croquis, des esquisses.

— Tu fais donc encore de la peinture ?

— A mes moments perdus..... Voulez-vous voir mes essais ?

— Foin de barbouillage ! Et tes bœufs ? Ils ne sont pas malades, au moins ?

— Non, soyez tranquille, répondit Roger en riant.

— Peut-on les voir ? interrogea le paysan avec un reste de défiance.

— Comment donc ! J'allais vous le proposer.

Une heure après, le père Brunoy franchissait, au bras de son fils, le seuil du Palais de l'Industrie.

— Ça sent bon l'écurie ! dit-il en aspirant fortement (le concours hippique venait d'avoir lieu.)

Mais, à la vue des galeries de tableaux, sa figure s'allongea en une moue dédaigneuse.

— Quelle idée d'étaler là ces peinturlurages ! dit-il.

En entrant dans le salon carré, Roger le conduisit devant une superbe toile, sous laquelle se détachait en grosses lettres la mention : "Médaille d'honneur."

— Pardonnez-moi ma supercherie, mon père, dit-il ; je ne sais pas élever d'autres bœufs que ceux-là ; mais je fais de mon mieux.

Le père Brunoy était d'abord demeuré étourdi d'indignation, de colère, d'avoir été joué, mais la vue de ce paysage familier, de ces ruminants courbés sous le joug, de cette nature rendue avec une vérité saisissante, amollit son cœur de terrien.

C'est bien ça ! c'est bien ça ! s'écria-t-il en frappant ses mains l'une contre l'autre.

Et ça vaut dix mille francs ? J'ai acquéreur à ce prix, oui, mon père.

Du coup toute la rancune du vieux se fondit et, avec un large rire de paysan madré :

Ma fine ! tu es un malin, mon

gars, puisque tu vends la copie plus cher que moi l'original.

ARTHUR DOUBLIAC.

## RECETTES PRATIQUES

### ENTRETIEN DU MOBILIER

*Les appareils d'éclairage.*—Les substances qui servent couramment à l'éclairage domestique sont : la chandelle, la bougie, l'huile, le pétrole, l'essence minérale et le gaz. Mentionnons aussi l'éclairage électrique, bien qu'il ne soit pas encore accessible aux budgets modestes.

Les chandelliers, bougeoirs et flambeaux ne nécessitent que des soins de nettoyage qui n'offrent rien de particulier. Il suffit de les chauffer pour faciliter l'enlèvement des taches de suif ou de stéarine dont ils peuvent être souillés. Quand ils sont en porcelaine, on gratte ces taches avec une lame de couteau.

Les lampes à huile sont de différents systèmes : à mouvement d'horlogerie (lampes Carcel) ou à ressort (lampes à modérateurs). Les lampes dites de bureau ne comportent aucun mécanisme et sont encore assez employées à cause de leur grande simplicité.

Lorsqu'une lampe à huile est restée pendant longtemps sans être allumée et qu'elle ne fonctionne plus, on la nettoie par le procédé suivant qui peut très souvent dispenser d'avoir recours au lampiste :

Après l'avoir vidée complètement on l'emplit à moitié d'huile d'olive chauffée à 50 degrés environ, on la secoue vivement, on laisse reposer pendant une demi-heure, puis on enlève l'huile d'olive qui se trouve chargée de toutes les impuretés.

### Un mariage dans la rue

On signale de New-Brunswick, New-Jersey, un mariage célébré dans des conditions peu ordinaires. Il s'agit d'un nègre, garçon de salle dans un restaurant, et d'une de ses congénères à laquelle il faisait la cour depuis quelques temps.

Les deux amoureux avaient l'habitude de sortir ensemble tous les soirs. Comme ils faisaient leur promenade accoutumée, ils ont rencontré un prédicant nègre de leur connaissance, avec lequel ils se sont entretenus pendant quelques instants.

Au moment où la conversation allait prendre fin, le garçon de salle a proposé à son amie de profiter de l'occasion pour se marier. La jeune personne a accepté. Un passant qui les connaissait a consenti à servir de témoin. Alors le prédicant a retiré de la poche de sa redingote une vieille bible, et là, sur le trottoir, il a célébré le mariage des deux nègres.

## EXPOSITION REGIONALE

Des comtés de Chicoutimi, Lac St-Jacques, Charlevoix et Saguenay

Sous les auspices de la Société d'agriculture du Comté de Chicoutimi

6, 7 et 8 Septembre 1898

\$1,500 offertes en prix

Pour toute information S'adresser à

L.-J. SAVARD

SECRÉTAIRE-GÉRANT.  
23 juin 98.

### PHARMACIE HAMEL

Graines de champs et de jardins de la dernière récolte

VIN ET LIQUEURS LES PLUS PURES  
Parfums, Articles de toilette,  
Remèdes brevetés.

EAU S. F. LEON, venant d'être reçue directement des sources.

## IMMENSE AVANTAGE

PROFITÉZ-EN  
Allez tous en foule acheter au  
MAGASIN GENERAL  
DU BON

MARCHE  
PAR EXCELLENCE TENU PAR  
P.-H. BOILY

1 juin 98.

## P. COLOZZA

\* \* \*  
Fournitures pour Charbons et Forgerons

Peintures, Fer, Charbon, etc.  
Charbon : \$8.00 la chaudronne.  
Fer : 2 cts la livre ; par gros ots, 1.85 le 100 livres.

On trouvera toujours à ce magasin un assortiment complet de bijouteries, montres, horloges, argenteries, etc.

P. COLOZZA,  
RUE RACINE.

## PRICE Brothers Company Marchands de bois MOULINS A SCIE SUR LE SAGUENAY

A Chicoutimi,  
A Baie des Ha! Ha!  
A St-Etienne,  
A Bergeronnes  
et a Sault-Au-Cochon